

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ET DU

DIOCÈSE DE BEAUVAIS,

Publié par ordre de M. le Préfet.

1859.

34.^e Année.



BEAUVAIS,

CHEZ ACHILLE DESJARDINS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE SAINT-JEAN.

JANVIER 1859.

SERANS-LE-BOUTEILLER, *Serens*, sur la pente au sud de la montagne dite la molière de *Serans* et à la limite du canton et du département, entre Seine-et-Oise au midi, *Hadancourt* à l'est, *Montagny* à l'ouest, et *Délincourt* au nord.

Le territoire est formé de deux plaines séparées par la molière, dont la plus étendue au sud comprend le chef-lieu et l'écart de *Figicourt*; un étranglement considérable à la pente nord de la montagne semble détacher cette partie de l'autre où se trouve assis le hameau de *Serans-le-Gast* ou *Petit-Serans*.

Le chef-lieu est composé d'une rue pavée qu'emprunte la route départementale n° 9, de Beauvais à Mantes, d'une autre rue perpendiculaire et de quelques ruelles.

Figicourt comprend 2 maisons, et le *Petit-Serans* 42.

L'histoire locale mentionne que lorsqu'en 1098 Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, vint assiéger la place de *Chaumont*,

Godefroy et Pierre de la maison de Serans se joignirent à la garnison pour le repousser.

Ces deux seigneurs étaient, avec Osmond de Chaumont, les principaux chefs des gens d'armes du Vexin.

La terre seigneuriale de *Serans* était possédée depuis plusieurs siècles par les de Cléry-Serans, lorsque le dernier représentant de cette famille est décédé en 1813.

Il avait fait un testament mystique par lequel il léguait à une jeune fille, Charlotte-Reine de Cryel (anagramme de son nom), la terre de *Serans*; et il terminait son testament en recommandant à sa femme de n'écouter aucunes suggestions contraires à ses dernières dispositions *de la part de prétendus gens de loi faméliques*.

Mais ce fut une vaine recommandation.

Il y eut une involution de procès à la suite de laquelle il intervint une transaction où mademoiselle de Cryel renonça à son legs moyennant une somme d'argent.

La terre fut vendue en plusieurs lots, et le château, qui n'avait de remarquable que sa situation pittoresque, fut démoli.

Serans, aujourd'hui succursale, dépendait de l'abbaye de Saint-Germer. Il y avait dans cette paroisse un prieuré qui appartenait à la même abbaye; ses bâtiments sont rentrés dans le domaine privé.

L'église est un des plus beaux monuments du canton.

Le portail en saillie dans la façade de la nef consiste dans une grande arcade ogivale à rentrants, surmontée d'un fronton aigu supportant une statue; l'une des archivoltés est couverte de petites statues de saints sur socles et sous dais; les autres sont garnies de guirlandes de feuilles et de fruit qui s'élèvent au-dessus de la croupe de chiens allongés la tête en bas.

A la hauteur de l'arcade est une galerie en retraite avec balustrade à jour au-dessus de laquelle est une fenêtre ogive de quatre travées, à tête flamboyante, décorée d'un petit fronton traversant une autre balustrade.

Le tympan figure un cercle évidé d'où rayonnent au-dessus et sur les côtés des lobes allongés également évidés.

La porte, divisée par un pied-droit, est flanquée de piliers avec pinacles, sur la face desquels sont des niches garnies de leurs statues.

La nef est soutenue par des arcs-boutants s'élevant au-dessus des bas-côtés, sur des contreforts également décorés de clochetons; elle est éclairée latéralement par des fenêtres remaniées et est divisée en quatre travées par des piliers à larges cannelures

qui montent jusqu'à la retombée des voûtes des bas-côtés ; puis à l'intérieur de la nef s'élancent de simples colonnettes isolées engagées dans le mur qui s'épanouissent en nervures anguleuses croisées avec pendentifs variés.

A droite et à gauche de chaque colonnette est une niche avec socle et dais, dépourvue de statue.

Les bas-côtés, percés de fenêtres à tête flamboyante, sont ornés de nervures semblables à celles dont on vient de parler, avec pendentifs dans ceux au nord.

Toutes les arcades séparatives des travées de la nef et des latéraux, ainsi que des entrecolonnements, sont ogivales.

Les niches, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont décorées de fines sculptures, et tous les pinacles ou clochetons sont chargés de crochets.

Le chœur, plus bas que la nef, reçoit le jour par trois fenêtres chacune à trois divisions ogives simples, l'intermédiaire plus élevée, inscrites dans une arcade ogivale ; les arceaux sont des boudins croisés avec filets posant sur des colonnettes à chapiteaux de feuilles appliquées ; des arcades simulées affectant l'ogive décorent les parois des murs latéraux.

Les transepts sont à deux travées avec mêmes arceaux et mêmes colonnettes et chapiteaux que dessus ; des fenêtres, les unes à trois divisions triflées, les autres remaniées, les éclairent.

La tour centrale, en selle, est percée sur chaque face, de fenêtres rapprochées à tête arrondie, couronnées d'un arc de billettes, et sous le toit sont des modillons grimaçants.

Cette tour est du douzième siècle, ainsi que le chœur et les transepts ; la nef est du quinzième.

Le cimetière est près et au sud du village.

Il y a au *Petit-Serans* une chapelle, sous le titre de saint Nicolas, dont la voûte est remarquablement ornée de nervures et pendentifs ; elle servait à la sépulture de la famille de Cléry-Serans.

Le village de *Serans* est bien aéré ; ses constructions sont en pierres et moellons, et la plupart sont couvertes en tuile.

Il y a un presbytère, une maison d'école et 9 hectares de terre et friche. On fait arriver l'eau de la molière par des conduits souterrains.

On exploite des carrières au sud.

La population est occupée aux travaux des champs.

La commune a un revenu de 1,115 francs ; elle compte 330 habitants et 109 maisons.

Sa distance de *Chaumont* est de 1 myriamètre 2 kilomètres, et de *Beauvais* de 4 myriamètres.

Magny (Seine-et-Oise) est son lieu de marché et son bureau de poste aux lettres.

Le cadastre a assigné à ce territoire en : Terres labourables, 660 hectares 61 ares. — Maisons, terrains plantés, 17 hectares 30 ares. — Prés et herbages, 6 hectares 64 ares. — Pâtures et marais, 16 hectares 28 ares. — Bois, 87 hectares 62 ares. — Friches, 69 hectares 92 ares. — Eaux et chemins, 20 hectares 62 ares. — Total : 878 hectares 99 ares.

Mais il faut faire observer que dans cette contenance on avait compris 76 hectares 13 ares formant une portion de la molière de *Serans*, et que, par le partage énoncé à l'article *Hadancourt*, il n'a été attribué à la commune de *Serans* que 57 hectares 41 ares.

Le territoire recèle les roches suivantes : calcaire grossier à cérithes se rencontrant à l'origine du vallon de Blamécourt (Seine-et-Oise); marne calcaire blanche dans la plaine, entre *Serans* et *Vaudencourt*; sables moyens autour de la molière, formant une couche contenue, colorés en roux, parsemés de petits galets et offrant des grès à leur surface; grès en place constituant un banc horizontal; argiles paléothériennes avec gypse et bois pétrifié, visibles entre *Serans* et *Figicourt*, et formant une ceinture continue; sables supérieurs ou protéiques occupant au-dessus de la couche gypseuse toute l'étendue de la colline; meulière sur le plateau alternant avec les sables.

On rencontre à *Figicourt* l'*Inula helenium*, et sur la molière les espèces suivantes : *Neottia autumnalis*, *Arnoseris minima*, *Epilobium spicatum*, *Epilobium palustre*, *Montia fontana*, *Scirpus bæothryon*, *Polygala depressa*, *Drosera rotundifolia*, *Drosera longifolia*, *Pinguicula vulgaris*, *Antennaria dioïca*, *Scutellaria minor*, *Camelina dentata*, *Exacum filiforme*, *Genista anglica*, *Myriophyllum alterniflorum*, *Umbilicaria pustulata*.

Le plateau de la molière est jonché de tuiles brisées et d'autres débris qui font supposer que les Romains ont eu sur ce point un poste d'observation. « Nous y avons trouvé, dit l'auteur de » la *Notice archéologique*, un grand fragment de meule en » pierre meulière, fait unique dans le département, les autres » meules recueillies étant en poudingue ou en roche calcaire » dure. Cet échantillon indique la haute antiquité de l'exploit- » tation de la couche qui couronne le plateau. »